

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B., 22 JANVIER 1920

G.-E. DION, Administrateur

## C'EST CELA !

Notre confrère l'Acadien de Moncton se scandalise de ce que nous avons reproché au gouvernement provincial le manque de blancs français. Il eut été plus dans la note de la sincérité s'il eut répondu dans le ton de l'honorable ministre des Travaux Publics. Celui-ci dit en effet : "Vous avez parfaitement raison et je vous en félicite, de protester sur ce qui paraît être un mépris de la langue française. . . . En l'absence de renseignements contraires, vous avez raison de supposer que les statistiques vitales sont sous le contrôle absolu du Département de la santé publique de cette province." Il donne ensuite les explications que nos lecteurs connaissent et qui nous ont satisfaits. En effet, le fait est patent. Les blancs en question ont été distribués par le Département de la santé publique de notre province et ce n'est pas M. McPhail, mais bien l'officier en charge à Fredericton qui demandait aux médecins et aux eutés de les donner aux parents. Pas un mot pour avvertir que nous aurions un jour ou l'autre des blancs français. Nous ne pouvions deviner les intentions de nos gouvernants.

C'est tellement vrai que nous savons de bonne source que le bureau de santé local d'Edmundston a passé une motion de protestation à cet effet. On nous concèdera sans peine que ces gens n'avaient pas de grief contre le gouvernement et que leur conduite, comme la nôtre d'ailleurs, n'a été inspirée que par leur esprit de justice.

L'incident est clos. Nous allons attendre patiemment les blancs français quitte à protester de nouveau si on retarde trop à les produire.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, et que les circonstances nous y invitent, nous allons attirer l'attention de notre députation française sur un autre point.

L'année dernière, la ville d'Edmundston émettait des obligations pour un montant assez considérable. Le conseil de ville fit imprimer des déclarations en anglais et en français sur la même page. Ces déclarations ont été refusées par le gouvernement de Fredericton, et il fallu, pour les faire accepter, enlever la partie française.

Nous tenons ces renseignements du maire d'Edmundston qui, comme on le sait, est aussi député libéral à Fredericton. On ne l'accusera pas au moins d'avoir des griefs à colporter contre le gouvernement Foster.

Nous ignorons qui est responsable pour cet état de chose. Nous ne savons pas si le gouvernement Foster en venant au pouvoir a trouvé une loi interdisant aux municipalités de faire imprimer leurs obligations dans les deux langues officielles au pays. Sans chercher sur qui mettre le blâme, nous croyons que nos représentants doivent se hâter de faire rappeler cette loi inique si tant est qu'elle existe. Si une telle loi n'existe pas, et si c'est là l'invention d'un fonctionnaire quelconque, il reste encore à nos députés à voir à ce que cet abus de pouvoir ne se répète pas.

Nous ne doutons pas que l'Acadien, après s'être persuadé que ses maîtres ne sont pas en défaut, appuiera notre réclamation.

## La "Tragédie Acadienne"

(De L'Evenement.)

Intéressante conférence de M. l'abbé Beaudé, (Henri d'Arles) sur ce sujet historique hier soir.

### A L'UNIVERSITE

La conférence donnée par M. l'abbé Henri Beaudé (Henri d'Arles), hier soir, à l'Université Laval, sur la "Tragédie Acadienne", a été un véritable régal pour le public nombreux qui y assistait.

M. l'abbé Beaudé, bien que demeurant aux Etats Unis, dans l'Etat du Massachusetts, est connu de puis longtemps à Québec; plusieurs études historiques signées de son pseudo ont paru; en effet, dans le "Bulletin du Parler Français"; lui-même se livre à sa publication, depuis des années, de "l'Histoire de l'Acadie", de Richard, en accompagnant le texte original d'annotations qui sont d'une science puisée aux sources historiques les plus sûres; enfin, il y a deux ans, nous avions le plaisir de l'entendre prononcer, à l'Université Laval, et sur l'Acadie, une intéressante conférence, dont celle d'hier a été la suite logique.

Parlant de la tragédie acadienne, hier soir, M. l'abbé Beaudé nous a fait d'abord le récit même de la déportation des Acadiens, puis il a étendu les conséquences de ce fait d'armes.

Henri d'Arles est un clerc, un historien qui ne livre rien à la publicité, sans s'être convaincu, par l'examen de documents authentiques, de l'absolue exactitude de ses avancées.

La principale source, où il avait puisé les renseignements lui permettant d'écrire sa conférence d'hier soir, fut, nous a-t-il dit, le journal de Winslow, intendant de Lawrence et celui même qui présida à la dispersion des Acadiens.

Le journal de Winslow, écrit au jour le jour, à l'époque où eut lieu cette dispersion, fait aujourd'hui partie des archives de la Historical Massachusetts Society.

Ce journal nous démontre clairement, a déclaré M. l'abbé Beaudé, que la déportation des Acadiens a été barbare au suprême degré, et qu'elle ne peut avoir aucune excuse.

Divers documents concernant les Acadiens déportés, et qui sont conservés dans les archives de quelques Etats américains, mais principalement dans celles de la ville de Boston, ont aidé à M. Beaudé à compléter ses renseignements.

Le conférencier d'hier, après avoir fait ses déclarations préliminaires, nous a narré la déportation même des Acadiens. Avec émotion, il nous a fait voir l'emprisonnement de centaines de ces malheureux dans l'église de Grand Pré, la stupéfaction de ces braves gens, lorsqu'on leur a pris, à leur père, leur mère, leur frère, leur sœur, leurs enfants, et qu'eux mêmes seraient déportés; les hochements de tête dont ils accueillirent la promesse, que leur fit Winslow, de ne pas séparer, dans cette déportation, les enfants d'avec leur père, leur mère.

On sait, d'ailleurs, que les circonstances empêchèrent la réalisation de cette promesse, et que non brèves furent les familles dont cette dispersion sépara les membres, dans certains cas pour toujours.

Mais M. l'abbé Beaudé, ne s'est pas contenté, hier, de nous racon-

ter les malheurs des Acadiens dans leur pays; il nous les a fait suivre dans l'exil, aux Etats Unis; avec lui, nous nous sommes alors convaincus que de plus grands périls eussent attendu là.

En effet, dans les Etats Américains, les Acadiens devaient rencontrer des gens préjugés contre eux, qui n'avaient pas leur foi, ne parlaient pas leur langue; à Boston particulièrement, ils furent soumis à de durs traitements; on les parqua dans une réserve, dont ils ne devaient pas dépasser les limites, sous peine d'être fustigés. Dans leur pays, ils avaient toujours vécu avec une certaine opulence et beaucoup alors moururent de misère.

M. l'abbé Beaudé cite ici le cas de deux Américains — il n'en a trouvé que deux — qui compatirent aux misères des pauvres exilés: l'un avait nom Hutchinson et demeurait à Boston; l'autre était un huguenot originaire de France, Antoine Benezet, qui avait sa résidence en Pennsylvanie.

La dernière partie de la conférence de M. l'abbé Beaudé est consacrée à l'étude des conséquences qu'eut la dispersion des Acadiens. Partant du principe que le mal est qu'il est de son essence, le conférencier démontre qu'il n'y eut pas de crime plus nuisible à l'Angleterre dont il ternit la réputation; à la Nouvelle Ecosse, dont il retarda le développement et aux Acadiens eux-mêmes, que ce "haut fait" de Lawrence.

On parle aujourd'hui, dit M. Beaudé, de la résurrection des Acadiens. C'est très bien! Mais, si la dispersion n'avait pas eu lieu, ces gens seraient déjà au nombre d'un million, le douze cent mille; et ils ne sont encore qu'une poignée, que deux cent mille, qui, tous, ont conservé sur leur figure comme la trace des souffrances endurées par leurs ancêtres et dont la survivance, véritablement, est un miracle de Dieu.



UN JUGE DE LA COUR SUPREME

Considère le Baume de Hawker au Tolu et Cerisier Sauvage comme le meilleur remède dont il se soit jamais servi contre le rhume. Lisez ce qu'il nous écrit:

"Je suis heureux de vous dire que depuis huit ans je me sers du Baume de Hawker au Tolu et Cerisier Sauvage, et que je considère comme la meilleure préparation contre la toux dont je me suis servie. Les pilules pour le foie de Hawker, sont aussi un excellent régulateur."

HON. H. A. McKEOWN, Juge en Chef, Cour Suprême du Nouveau-Brunswick. Le Baume de Hawker au Tolu et Cerisier Sauvage devrait se trouver dans chaque famille. Prenez vos précautions et achetez le aujourd'hui. Il vous protégera contre "la grippe".

En vente chez tous les pharmaciens et marchands-généralistes, même prix partout: 25c. et 50c. Le paquet original doit porter le nom de notre compagnie. Les petites pilules pour le foie de Hawker feront disparaître tous les maux d'estomac. Le tonique de Hawker pour l'estomac et les nerfs — le pissant régénérateur — refait tout le système. THE CANADIAN DRUG CO. LTD., ST. JOHN, N. B.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL.  
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00  
Actif total, au delà de \$34,000,000.00  
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Eouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.  
Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgoin, gérant local.

## Un Devoir Qui s'Impose

L'article 84 de l'Acte des Municipalités, Chapitre 6, 2 George V., 1912, se lit comme suit: "Le Préfet devra, dans le mois de Janvier ou de Février de chaque année, publier soit dans un journal publié dans le comté, s'il y en a, et, s'il n'y en a pas, dans un journal choisi par le conseil, lequel pourra donner la meilleure information aux habitants du comté, ou soit par publication en pamphlets, ou sur feuilles imprimées, ou par les deux moyens de publication si le Conseil l'ordonne, un état complet et détaillé des revenus et des dépenses de la municipalité de l'année précédente, les différentes sources de revenus et le montant reçu de chacune, les différentes appropriations et leurs objets, et le montant dépensé pour chacune, avec les montants des asséssements ordonnés et faits, leur but, les montants reçus, et leur application; ce rapport devra être signé par le préfet et l'auditeur du comté."

Cet article de la loi n'est pas nouveau, quoique par négligence ou autres raisons, le préfet de notre comté n'a jamais rempli la loi qui l'oblige de faire connaître aux contribuables du comté ce qu'ils paient, et où va leur argent. Une des raisons de ce manquement des devoirs strictement imposés au préfet du comté, par la loi, est que, pour une dizaine d'années, au moins, il n'y a pas eu d'audition des livres du comté, et cela, à la connaissance du secrétaire, puisque l'auditeur des livres du secrétaire était son commis et son salarié. On avait bien aligné des chiffres, mais d'audition, point. Cela n'avait pas empêché le conseil d'accepter chaque année et de payer pour une audition de livres qui était

une farce monumentale, comme cela fut prouvé clair comme de l'eau de roche.

Est-ce que ce système va continuer? Est-ce que l'on va, contrairement à l'article ci-haut mentionné, continuer à cacher aux contribuables du comté ce dont ils ont droit de savoir, car celui qui paie a le droit de savoir où vont ses deniers. C'est pourquoi, et c'est la plus stricte justice, la législature a imposé ce devoir au préfet de chaque comté de la province. La chose se fait ailleurs, dans tous les comtés de la province. Les journaux en sont la preuve.

Est-il étonnant que l'on vote sur de mauvaises listes, lorsque les officiers du comté sont si mal avisés de leurs devoirs. Mais dans le cas présent, le préfet ne pêche pas par ignorance; il connaît fort bien cet article de la loi, un article qui oblige, "the Warden shall", il y a une obligation par la loi et devoir envers les contribuables. La parole est au préfet du comté. Nous l'avertissons que nous verrons à ce qu'il fasse son devoir cette année.

## Chef-d'oeuvre de Dieu

Le dernier numéro du PASSE-TEMPS (648) contient huit morceaux de musique dont voici les titres:

1. Vocation du petit Page, duo de Sonrai;
2. La Molération, chanson philosophique;
3. Chef d'oeuvre de Dieu, chœur avec accompagnement;
4. Adieu Mignon, valse chantée;
5. Sommeil de Jésus, paroles et musique;
6. Au berceau de Jésus, même mélodie;
7. Antoinette, valse pour le piano;
8. "Star" March, morceau de piano.

Et aussi: Les Précurseurs: Portrait et biographie de Charles La Belle; L'autre femme de mon mari, narration d'une vue animée; Die o phonia, revue contant des renseignements utiles sur les disques etc., etc.

En vente partout, 10 sous le numéro; par la poste 12 sous. Abonnement, un an, Canada, \$2.50; Etats-Unis, \$3.00. Adresse: LE PASSE-TEMPS, 16 Craig-Est, Montréal.

**ASSURANCES ET TYPEWRITERS**

SUN LIFE DU CANADA.  
La plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Canada, sans exception.

TRAVAILLERS DE HARTFORD.  
La plus grande compagnie d'assurance contre les maladies et accidents du monde entier, sans exception.

HARTFORD DE HARTFORD.  
Cette compagnie d'assurance contre le feu a 110 ans d'existence, et est une des meilleures des Etats-Unis.

TYPEWRITERS  
BIRMINGHAM et SMITH PREMIER  
Je suis agent pour le comté de Madawaska, pour ces machines à écrire qui sont reconnues les meilleures. Vendues à terme de \$10.00 par mois.

Venez me voir à mon bureau, Palais de Justice, de 10 heures à midi, et de 2 à 4 heures de l'après-midi, ou téléphonez-moi 30-21, ou No. 3, et je me ferai un plaisir d'aller vous voir et vous donner les explications nécessaires.

**J.-B. MICHAUD,**  
Magistrat de Police,  
Edmundston, N.B.

Cultivateurs lisez  
"Le Madawaska"

**PAP-SAG**  
(TABLETTES)  
CONTRE LA  
**DYSPEPSIE**

Aucune des maladies de l'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets:

**Indigestion, Somnolence, Gastrite, Pituite, Vertige.**

Après un repas qui fatigue, une ou deux PAP-SAG prises suivant la direction, éviteront ces indigestions si souvent fatales.

50 sous la boîte, ou six pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyées par la poste, COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

**MAISON A LOUER**  
Sur la rue Canada, en face de la résidence de M. Willie Perron. S'adresser à William Doustou, Edmundston, N. B.

**D'ERLANGES**

Divers documents concernant les Acadiens déportés, et qui sont conservés dans les archives de quelques Etats américains, mais principalement dans celles de la ville de Boston, ont aidé à M. Beaudé à compléter ses renseignements.

Le conférencier d'hier, après avoir fait ses déclarations préliminaires, nous a narré la déportation même des Acadiens. Avec émotion, il nous a fait voir l'emprisonnement de centaines de ces malheureux dans l'église de Grand Pré, la stupéfaction de ces braves gens, lorsqu'on leur a pris, à leur père, leur mère, leur frère, leur sœur, leurs enfants, et qu'eux mêmes seraient déportés; les hochements de tête dont ils accueillirent la promesse, que leur fit Winslow, de ne pas séparer, dans cette déportation, les enfants d'avec leur père, leur mère.

On sait, d'ailleurs, que les circonstances empêchèrent la réalisation de cette promesse, et que non brèves furent les familles dont cette dispersion sépara les membres, dans certains cas pour toujours.

Mais M. l'abbé Beaudé, ne s'est pas contenté, hier, de nous racon-